



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230921-V_DEL_230921_16-DE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **21 septembre 2023**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	30	8	5

Date de convocation le **15 septembre 2023**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Madame Yvette **JANIN**

V_DEL_230921_16

Dotation Politique de la Ville 2023

Rapporteur: Monsieur GOMEZ

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Patrice **GUILLERMIN - DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Abdoulaye **SOW**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Richard **MARION**, Carlos **PEREIRA**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Josette **PRALY** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Bernard **RIAS** donne pouvoir à Michel **ROCHER**, Dehbia **DJERBIB** donne pouvoir à Nassima **KAOUAH**, Harun **ARAZ** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, Nordine **GASMI** donne pouvoir à Carlos **PEREIRA**, Audrey **WATRELOT** donne pouvoir à Christine **BERTIN**

Absents :

Nacera **ALLEM**, Sacha **FORCA**, Ange **VIDAL**, Maoulida **M'MADI**, Soufia **MAAROUK**

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

S²LO

ID : 069-216902569-20230921-V DEL : 230921_16-DE

La dotation politique de la Ville (DPV), créée par la loi de finances les actions des communes inscrites dans les dispositifs en faveur des quartiers en politique de la ville. Cette dotation soutient des projets d'investissement ou de fonctionnement qui correspondent aux objectifs fixés par le contrat de ville. Les projets doivent se réaliser en quartier politique de la ville (QPV) ou à proximité de ceux-ci, dans une logique de « quartier vécu ».

Pour l'exercice 2023, sont éligibles à la DPV les communes qui cumulent les trois critères suivants :

- les communes doivent :
 - soit disposer d'une convention telle que visée à l'article 10 de la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, passée avec l'ANRU au titre du 1^{er} programme national de rénovation urbaine active sur le territoire de la ville au 1^{er} janvier 2021 ;
 - soit comprendre sur leur territoire un quartier prioritaire connaissant les dysfonctionnements urbains les plus importants ;
- le pourcentage de la population communale résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) doit être supérieur à 16 %. Pour la ville de Vaulx-en-Velin, ce chiffre est d'environ 48 % ;
- les communes doivent avoir fait partie au moins une fois au cours des trois derniers exercices précédant la répartition, pour les communes de 10 000 habitants, des 250 premières communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine. La ville de Vaulx-en-Velin est actuellement dix-neuvième sur les 250 communes éligibles.

En synthèse, seize projets sont financés en 2023, pour un total de 1 660 000 € :

- six projets en fonctionnement, pour un total de 485 000 € ;
- dix projets en investissement, pour un total de 1 175 000 €.

	Intitulé de l'opération	Coût total TTC en fonctionnement HT en investissement	DPV 2023	Autres financements	Commune
Fonctionnement	Activ'été	414 000	260 000	0	154 000
Fonctionnement	Accueil, animation et organisation d'activités, d'actions et d'évènements pour les jeunes vaudais de 11 à 25 ans	241 860	110 000	0	131 860
Fonctionnement	Centre Culturel Charlie Chaplin – Pôle spectacle vivant : développement de la pratique artistique et culturelle des jeunes	210 129	65 000	Région : 19 355 Métropole : 21 662 Tarification : 12 803	91 309

Fonctionnement	MMQ – Hors les murs	16 750	10 000		
Fonctionnement	Commémorations	68 000	30 000	0	38 000
Fonctionnement	MMQ - Fablab	25 000	10 000	0	15 000
Sous-total Fonctionnement		975 739	485 000	53 820	436 919
Investissement	Gymnase Edouard Aubert – isolation thermique par l'extérieur	316 667	253 000	0	63 667
Investissement	Aire de jeux multisports	300 000	120 000	0	180 000
Investissement	Gymnase des Noirettes	220 000	176 000	0	44 000
Investissement	Gymnase Henri Wallon – isolation thermique et menuiseries extérieures	213 000	170 400	0	42 600
Investissement	Installation de vidéoprojecteurs interactifs dans les écoles élémentaires	197 995	158 396	0	39 599
Investissement	Centre culturel Charlie Chaplin – grill scénique	181 742	144 000	0	37 742
Investissement	Gymnase Henri Wallon – remplacement des sols sportifs	100 000	73 204	0	26 796
Investissement	City stades Grappinière et Cardons – reprise du revêtement de sol	115 500	40 000	0	75 500
Investissement	Gymnase Croizat – travaux d'isolation et d'étanchéité de la toiture	50 000	20 000	0	30 000
Investissement	Groupe scolaire Angelina Courcelles – réfection de salles de classe	50 000	20 000	0	30 000
Sous-total investissement		1 744 904	1 175 000	0	539 904
TOTAL		2 720 643	1 660 000	53 820	976 823

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver les actions proposées dans le cadre de la DPV 2023 et leur plan de financement prévisionnel ;

- autoriser Madame la Maire à signer la convention attributive de subvention 2023, en fonctionnement ;
- autoriser Madame la Maire à signer la convention attributive de subvention 2023, en investissement ;
- dire que les recettes de DPV 2023 seront imputées sur les crédits du budget principal et du budget annexe Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci des exercices 2023 et suivants, chapitre 74, compte 748372.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

S²LOW

ID : 069-216902569-20230921-V_DEL_230921_16-DE

Après avoir délibéré, décide,

- d'approuver les actions proposées dans le cadre de la DPV 2023 et leur plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention attributive de subvention 2023, en fonctionnement ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention attributive de subvention 2023, en investissement ;
- de dire que les recettes de DPV 2023 seront imputées sur les crédits du budget principal et du budget annexe Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci des exercices 2023 et suivants, chapitre 74, compte 748372.

Suffrages exprimés	38	
Vote(s) Pour	38	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN - DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Bernard RIAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , Nordine GASMI , David LAÏB , Mustapha USTA , Audrey WATRELOT , Richard MARION , Carlos PEREIRA , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 21 septembre 2023.



La secrétaire de séance

Yvette JANIN

**CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION
AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE**

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

FONCTIONNEMENT

Vu les articles L.2334-40, L.2334-41, R.2334-36 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi de finances pour 2022 qui prolonge jusqu'au 31 décembre 2023 le contrat de ville de la Métropole de Lyon pris pour la période 2015-2020 ainsi que la convention locale d'application de la ville de Vaulx-en-Velin pour 2015-2020 ;

Vu la note d'information conjointe du ministère de l'intérieur et des outre-mer et du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires du 13 février 2023 relative à la répartition de la dotation politique de la ville pour 2023 ;

Vu la demande de financement présentée par le bénéficiaire ;

ENTRE :

L'État, représenté par Mme Fabienne BUCCIO, préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du département du Rhône

d'une part,

ET

La commune de Vaulx-en-Velin

Représentée par Mme Hélène GEOFFROY, maire de la commune de Vaulx-en-Velin

Adresse : Hôtel de Ville – Place de la Nation – 69120 Vaulx-en-Velin

Dénommée ci-après « le bénéficiaire »

d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Par la présente convention, l'État s'engage à subventionner les projets suivants :

- **Activ'été 2023**
- **Accueil, animation et organisation d'activités d'actions et d'évènements pour les jeunes vaudais de 11 à 25 ans**
- **Centre Culturel Charlie Chaplin/Pôle Spectacle Vivant : développement de la pratique artistique et culturelle des jeunes**
- **Médiathèque-Maison de quartier - Hors les murs**
- **Commémorations de la ville de Vaulx-en-Velin**
- **Médiathèque-Maison de quartier – développement du Fablab de l'Atelier**

présentés par le bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville en 2023.

Article 2 : Descriptif des projets subventionnés et des objectifs poursuivis

Le bénéficiaire s'engage à réaliser les projets suivants :

Intitulé de l'opération	Projets	Objectifs au regard de la convention locale d'application	Date prévue de commencement de réalisation	Date prévue d'achèvement de réalisation
Activ'été 2023	fonctionnement	1. Soutenir et développer la dynamique sportive sur la ville, tout en facilitant l'accès à des activités culturelles et artistiques. 2. Investir et tranquilliser l'espace public par des manifestations culturelles, sportives et relatives à la vie sociale. 3. sensibiliser le public aux questions de développement durable, la parentalité et à l'engagement citoyen.	07/07/2023	16/08/2023

Accueil, animation et organisation d'activités d'actions et d'événements pour les jeunes vaudais de 11 à 25 ans	fonctionnement	1. Investir l'espace public par des manifestations culturelles, sportives et relatives à la vie sociale. 2. Privilégier l'accès aux actions de formation qualifiante en direction des demandeurs d'emploi issus de quartiers prioritaires et notamment des jeunes 3. Soutenir les initiatives innovantes de promotion de la citoyenneté développées auprès du public jeune.	01/01/2023	31/12/2023
Centre Culturel Charlie Chaplin/Pôle Spectacle Vivant : développement de la pratique artistique et culturelle des jeunes	fonctionnement	1. Soutenir la culture et l'expression artistique comme levier du développement social et de l'insertion 2. Promouvoir la citoyenneté et lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations 3. Égalité Femmes – Hommes	01/01/2023	31/12/2023
Médiathèque-Maison de quartier - Hors les murs	fonctionnement	1. Aller à la rencontre des habitants sur l'espace public, en pieds d'immeuble et favoriser la connaissance des publics les plus éloignés et/ou les plus isolés 2. Animer le quartier en proposant des temps d'animation ponctuels, spontanés et à plus petite échelle, favorisant ainsi les échanges et le tissage de liens entre les publics 3. Faciliter le lien social, la rencontre et les échanges pour mieux vivre ensemble sur le quartier	01/06/2023	30/11/2023
Commémorations de la ville de Vaulx-en-Velin	fonctionnement	Connaître et partager les faits historiques et la place des Vaudais dans cette histoire Sensibiliser et impliquer la jeunesse dans cette action intergénérationnelle Participer aux événements commémoratifs et mémoriels Transmettre et partager l'histoire de la ville en lien avec l'Histoire Soutenir les défis mémoriels	25/02/2023	11/11/2023
Médiathèque-Maison de quartier – développement du Fablab de l'Atelier	fonctionnement	1. Renforcer l'orientation "apprentissage par le faire" de l'Atelier au sein d'un espace dédié 2. Favoriser l'appropriation de toutes et tous de l'espace fablab et de ses usages 3. Ouvrir le champ des possibles en accompagnant les projets créatifs et en concrétisant les envies de chacun grâce aux machines à commandes numériques et aux compétences inhérentes	01/01/2023	31/12/2023

Article 3 : Dispositions financières

L'État s'engage, au titre de l'année 2023, à subventionner les projets présentés à l'article 2 de la présente convention représentant un **montant total de 485 000,00 €** ainsi réparti :

- **n° 1 "Activ'été 2023 "** à hauteur de 62,80% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 414 000,00€ (TTC) pour l'année 2023, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **260 000,00 €**.

- **n° 2 "Accueil, animation et organisation d'activités d'actions et d'événements pour les jeunes vaudais de 11 à 25 ans"** à hauteur de 45,48% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 241 860,00 € (TTC) pour l'année 2023, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **110 000,00 €**.

- **n° 3 "Centre Culturel Charlie Chaplin/Pôle Spectacle Vivant : développement de la pratique artistique et culturelle des jeunes"** à hauteur de 30,93% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 210 129,00 € (TTC) pour l'année 2023, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **65 000,00 €**.

- **n° 4 "Médiathèque-Maison de quartier - Hors les murs"** à hauteur de 59,70% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 16 750,00 € (TTC) pour l'année 2023, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **10 000,00 €**.

- **n° 5 "Commémorations de la ville de Vaulx-en-Velin"** à hauteur de 44,12% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 68 000,00 € (TTC) pour l'année 2023, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **30 000,00 €**.

- **n° 6 "Médiathèque-Maison de quartier – développement du Fablab de l'Atelier"** à hauteur de 40,00% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 25 000,00 € (TTC) pour l'année 2023, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **10 000,00 €**.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention :

La subvention sera versée au bénéficiaire, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur et en une seule fois.

Un bilan technique et financier de l'opération devra être produit pour chaque action au maximum 6 mois après la fin de l'action.

L'ordonnateur est la préfète du département du Rhône.

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes.

L'État se libérera de la somme due au compte ouvert au nom du bénéficiaire.

Intitulé du compte à créditer : Trésorerie de Vaulx-en-Velin

Nom établissement	Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
BDF LYON	30001	00497	E691 0000000	15

Article 5 : Durée de la Convention :

La présente convention est établie jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 6 : Engagements de la commune :

L'emploi de la subvention est soumis au contrôle de l'État. Le bénéficiaire de la subvention doit l'utiliser conformément aux modalités décrites à l'article 2 et répondre à toute demande d'information qui lui sera exprimée à cette fin par l'administration.

Article 7 : Clause de reversement

En cas de non-exécution de l'action décrite à l'article 2, le bénéficiaire sera amené à reverser à l'État la totalité de la subvention perçue. En cas d'exécution partielle ou imparfaite du projet, le reversement sera dû proportionnellement à la part non exécutée.

Article 8 : Litiges

Tout litige relatif à la subvention attribuée par la présente convention sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

Fait à Vaulx-en-Velin, le

Pour l'État,
 La préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
 préfète du département du Rhône,

Pour le bénéficiaire,
 Madame la maire,

Hélène GEOFFROY

Annexe technique et financière

Intitulé de l'opération :

Projet n°1 : Activ'été 2023

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achats	59 000,00 €	DPV	260 000,00 €
Locations	150 000,00 €	Ville	154 000,00 €
Charges de personnel	205 000,00 €		
Total TTC	414 000,00 €	Total	414 000,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°2 : Accueil, animation et organisation
 d'activités d'actions et d'événements pour les
 jeunes vaudais de 11 à 25 ans

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achats	64 345,00 €	DPV	110 000,00 €
Déplacements, missions	32 515,00 €		
Charges de personnel	145 000,00 €	Ville	131 860,00 €
Total TTC	241 860,00 €	Total	241 860,00 €

Intitulé de l'opération :**Projet n°3 : Centre C
Spectacle Vivant : développement
artistique et culturelle des jeunes**

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achats études, prestations, fournitures	122 263,00 €	DPV	65 000,00 €
Services extérieurs	13 078,00 €	Région	19 355,00 €
Autres services extérieurs	17 473,00 €	Métropole de Lyon	21 662,00 €
Charges de personnel	57 315,00 €	Ville	91 309,00 €
		Vente	12 803,00 €
Total TTC	210 129,00 €	Total	210 129,00 €

Intitulé de l'opération :**Projet n°4 : Médiathèque-Maison de quartier -
Hors les murs**

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	10 000,00 €	DPV	10 000,00 €
Charges de personnel	6 750,00 €	Ville	6 750,00 €
Total TTC	16 750,00 €	Total	16 750,00 €

Intitulé de l'opération :**Projet n°5 : Commémorations de la ville de
Vaulx-en-Velin**

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achats études/prestations et fournitures	19 400,00 €	DPV	30 000,00 €
Locations	3 600,00 €	Ville	38 000,00 €
Charges de personnel	45 000,00 €		
Total TTC	68 000,00 €	Total	68 000,00 €

Intitulé de l'opération :**Projet n°6 : Médiathèque-Maison de quartier –
développement du Fablab de l'Atelier**

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achats de fournitures	10 000,00 €	DPV	10 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	15 000,00 €	Ville	15 000,00 €
Total TTC	25 000,00 €	Total	25 000,00 €

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le



ID : 069-216902569-20230921-V_DEL_230921_16-DE

**CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION
AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE**

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

INVESTISSEMENT

Vu les articles L.2334-40, L.2334-41, R.2334-36 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi de finances pour 2022 qui prolonge jusqu'au 31 décembre 2023 le contrat de ville de la Métropole de Lyon pris pour la période 2015-2020 ainsi que la convention locale d'application de la ville de Vaulx-en-Velin pour 2015-2020 ;

Vu la note d'information conjointe du ministère de l'intérieur et des outre-mer et du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires du 13 février 2023 relative à la répartition de la dotation politique de la ville pour 2023 ;

Vu la demande de financement présentée par le bénéficiaire ;

ENTRE :

L'État, représenté par Mme Fabienne BUCCIO, préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du département du Rhône

d'une part,

ET

La commune de Vaulx-en-Velin
Représentée par Mme Hélène GEOFFROY, maire de la commune de Vaulx-en-Velin
Adresse : Hôtel de Ville – Place de la Nation – 69120 Vaulx-en-Velin

Dénommée ci-après « le bénéficiaire »

d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Par la présente convention, l'État s'engage à subventionner les projets suivants :

- Gymnase Edouard Aubert - isolation thermique par l'extérieur
- Aire de jeux Multisports
- Gymnase des Noirettes - Isolation thermique par l'extérieur et relamping LED
- Gymnase Henri Wallon - isolation thermique et remplacement des menuiseries extérieures
- Installation de Vidéoprojecteurs Interactifs dans les écoles élémentaires
- Centre Culturel Communal Charlie Chaplin – remplacement du grill scénique
- Gymnase Henri Wallon - remplacement des sols sportifs
- City stades Grappinière et place des Cardons
- Gymnase Ambroise Croizat : Travaux d'isolation et d'étanchéité de la toiture
- Groupe scolaire Angelina Courcelles : réfection de salles de classes

présentés par le bénéficiaire dans le cadre de sa sélection dans la liste des communes susceptibles de bénéficier de la dotation politique de la ville en 2023.

Article 2 : Descriptif des projets subventionnés et des objectifs poursuivis

Le bénéficiaire s'engage à réaliser les projets suivants :

Intitulé de l'opération	Nature du projet	Objectifs au regard de la convention locale d'application	Date prévue de commencement de réalisation	Date prévue d'achèvement de réalisation
Gymnase Edouard Aubert - isolation thermique par l'extérieur	Investis- -sement	Parallèlement au "Défi énergie" réalisé tout au long de l'année 2022, réduire drastiquement la consommation de chauffage sur le site	Novembre 2023	Septembre 2024
Aire de jeux Multisports	Investis- -sement	Développer des activités de proximité dans les « quartiers politique de la ville » en accueillant un terrain multi-sports et une aire de jeux pour les enfants	Octobre 2023	Décembre 2023
Gymnase des Noirettes - Isolation thermique par l'extérieur et relamping LED	Investis- -sement	Dans le cadre du Plan climat-air-énergie territorial, l'objectif est de réduire les consommations d'énergie des bâtiments. L'isolation, associée à l'étanchéité, doit permettre de tendre vers l'objectif de réduction de consommation d'au moins 40%.	Novembre 2023	Août 2024
Gymnase Henri Wallon - isolation thermique et remplacement des menuiseries extérieures	Investis- -sement	Dans le cadre du Plan climat-air-énergie territorial, l'objectif est de réduire les consommations d'énergie des bâtiments. L'isolation, associée à l'étanchéité, doit permettre de tendre vers l'objectif de réduction de consommation d'au moins 40%.	Novembre 2023	Mai 2024
Installation de Vidéoprojecteurs Interactifs dans les écoles élémentaires	Investis- -sement	Créer les conditions de la réussite éducative en permettant à la fois l'acquisition de connaissances scolaires et celles des codes sociaux	Juillet 2023	Août 2024
Centre Culturel Communal Charlie Chaplin – remplacement du grill scénique	Investis- -sement	Assurer une meilleure sécurité des agents et des artistes Offrir des spectacles plus qualitatifs aux usagers	Juillet 2023	Février 2024
Gymnase Henri Wallon - remplacement des sols sportifs	Investis- -sement	Assurer de bonnes conditions d'accueil des usagers	Juin 2023	Septembre 2023
City stades Grappinière et place des Cardons	Investis- -sement	Développer des activités de proximité dans les « quartiers politique de la ville » en entretenant les équipements destinés aux jeunes (reprise du revêtement de sol et de leurs abords)	Octobre 2023	Novembre 2023
Gymnase Ambroise Croizat : Travaux d'isolation et d'étanchéité de la toiture	Investis- -sement	Dans le cadre du Plan climat-air-énergie territorial, l'objectif est de réduire les consommations d'énergie des bâtiments. L'isolation, associée à l'étanchéité, doit permettre de tendre vers l'objectif de réduction de consommation d'au moins 40%.	Juillet 2023	Août 2023
Groupe scolaire Angelina Courcelles : réfection de salles de classes	Investis- -sement	Permettre aux enseignants d'accueillir les écoliers dans les meilleures conditions possibles	Juillet 2023	Août 2023

Le bénéficiaire est tenu d'informer la Préfète de département du commencement d'exécution de chaque opération.

Article 3 : Dispositions financières

L'État s'engage, au titre de l'année 2023, à subventionner les projets présentés à l'article 2 de la présente convention représentant un **montant total de 1 175 000,00 €** ainsi réparti:

- **n° 1 " Gymnase Edouard Aubert - isolation thermique par l'extérieur "** à hauteur de 79,89% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 316 667,00 € (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à **253 000,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

- **n° 2 " Aire de jeux Multisports "** à hauteur de 40,00% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 300 000,00 € (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à **120 000,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

- **n° 3 " Gymnase des Noirettes - Isolation thermique par l'extérieur et relamping LED "** à hauteur de 80,00% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 220 000,00 € (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à **176 000,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

- **n° 4 " Gymnase Henri Wallon - isolation thermique et remplacement des menuiseries extérieures "** à hauteur de 80,00% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 213 000,00 € (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à **170 400,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

- **n° 5 " Installation de Vidéoprojecteurs Interactifs dans les écoles élémentaires "** à hauteur de 80,00% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 197 995,00 € (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à **158 396,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

- **n° 6 " Centre Culturel Communal Charlie Chaplin – remplacement du grill scénique "** à hauteur de 79,23% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 181 742,00 € (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à **144 000,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

- **n° 7 " Gymnase Henri Wallon - remplacement des sols sportifs** à hauteur de 73,20% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 100 000,00 € (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à **73 204,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

- **n° 8 " City stades Grappinière et place des Cardons "** à hauteur de 34,63% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 115 500,00 € (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à **40 000,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

- **n° 9 " Gymnase Ambroise Croizat : Travaux d'isolation et d'étanchéité de la toiture "** à hauteur de 40,00% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 50 000,00 € (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à **20 000,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

- **n° 10 " Groupe scolaire Angelina Courcelles : réfection de salles de classes "** à hauteur de 40,00% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 50 000,00 € (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à **20 000,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention :

Le montant de la subvention sera versé au bénéficiaire, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur et le cadencement suivant :

- 30 % de la subvention sera versé à titre d'avance lors du commencement de réalisation du projet ;
- 50 % de la subvention sera versée à titre d'acomptes en fonction de l'avancement de l'opération, au vu des pièces justificatives des paiements effectués par la commune ;

A l'appui de ses demandes de paiement, le bénéficiaire déposera un état récapitulatif détaillé, qu'il datera et certifiera exact, des dépenses réalisées, accompagné des pièces justificatives et copies des factures acquittées.

- Le solde de la subvention sera versé après transmission d'un état récapitulatif de la totalité des dépenses réalisées certifiées par le comptable public de la commune accompagné des copies des factures acquittées et des pièces justificatives non encore produites.

Ces justificatifs devront être produits auprès du service dans les 3 mois maximum à compter de la fin de l'opération.

L'ensemble des factures et autres justificatifs doit être établi au nom du bénéficiaire.

Tous les versements sont effectués au vu d'un certificat administratif établi par l'ordonnateur et de l'état récapitulatif détaillé des dépenses effectuées.

Intitulé du compte à créditer : Trésorerie de Vaulx-en-Velin

Nom établissement	Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
BDF LYON	30001	00497	E691 0000000	15

Article 5 : Durée de la Convention

La présente convention est établie jusqu'à la date d'achèvement de la réalisation des projets présentés à l'article 2 de la présente convention.

Article 6 : Engagements de la commune

L'emploi de la subvention est soumis au contrôle de l'État. Le bénéficiaire de la subvention doit l'utiliser conformément aux modalités décrites à l'article 2 et répondre à toute demande d'information qui lui sera exprimée à cette fin par l'administration.

Article 7 : Clause de reversement

En cas de non-exécution des actions décrites à l'article 2, le bénéficiaire sera amené à reverser à l'État la totalité de la subvention perçue. En cas d'exécution partielle ou imparfaite du projet, le reversement sera dû proportionnellement à la part non exécutée.

En cas de modification sans autorisation de l'affectation de l'investissement prévu à l'article 2, avant expiration d'un délai de 5 ans, la subvention devra être reversée par le bénéficiaire.

Article 8 : Litiges

Tout litige relatif à la subvention attribuée par la présente convention sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

Fait à Vaulx-en-Velin, le

Pour l'État,

Pour le bénéficiaire,
Madame la maire,

La préfète de la région Auvergne-Rhône Alpes
préfète du département du Rhône,

Hélène GEOFFROY

Intitulé de l'opération :

Projet n°1 : Gymnase Edouard Aubert - isolation thermique par l'extérieur

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Coût des travaux	316 667,00 €	DPV	253 000,00 €
- isolation thermique par l'extérieur 199 940,10 €		Ville	63 667,00 €
- remplacement de l'étanchéité toiture 116 726,90 €			
Total HT	316 667,00 €	Total	316 667,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°2 : Aire de jeux Multisports

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Coût des travaux	300 000,00 €	DPV	120 000,00 €
		Ville	180 000,00 €
Total HT	300 000,00 €	Total	300 000,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°3 : Gymnase des Noirettes - Isolation thermique par l'extérieur et relamping LED

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Coût des travaux	220 000,00 €	DPV	176 000,00 €
Devis joints :		Ville	44 000,00 €
- isolation thermique par l'extérieur 215 402,24 €			
- relamping LED 5 014,75 €			
Total HT	220 000,00 €	Total	220 000,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°4 : Gymnase Henri Wallon - isolation thermique et remplacement des menuiseries extérieures

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Coût des travaux (devis joint) :	209 680,00 €	DPV	170 400,00 €
- isolation thermique par l'extérieur 118 455,16 €		Ville	42 600,00 €
- menuiseries extérieures 91 224,97 €			
Coordination / sécurité 1 520,00 €			
Bureau de contrôle 1 800,00 €			
Total HT	213 000,00 €	Total	213 000,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°5 : Installation de Vidéoprojecteurs Interactifs dans les écoles élémentaires

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Acquisition de 123 vidéoprojecteurs interactifs 1 381,72€ HT (prix unitaire avec accessoires) + 228€ HT/unité (prestation de pose)	197 995,00 €	DPV	158 396,00 €
		Ville	39 599,00 €
Total HT	197 995,00 €	Total	197 995,00 €

Intitulé de l'opération :**Projet n°6 : Centre Culturel
Chaplin – remplacement**

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Acquisition et pose (devis joint)	179 742,00 €	DPV	144 000,00 €
Bureau de contrôle	2 000,00 €	Ville	37 742,00 €
Total HT	181 742,00 €	Total	181 742,00 €

Intitulé de l'opération :**Projet n°7 : Gymnase Henri Wallon - remplacement
des sols sportifs**

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Coût des travaux (fourniture et pose) devis joint de 100 027,12€	100 000,00 €	DPV	73 204,00 €
		Ville	26 796,00 €
Total HT	100 000,00 €	Total	100 000,00 €

Intitulé de l'opération :**Projet n°8 : City stades Grappinière et place des
Cardons**

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Coût des travaux	110 000,00 €	DPV	40 000,00 €
Imprévus	5 500,00 €	Ville	75 500,00 €
Total HT	115 500,00 €	Total	115 500,00 €

Intitulé de l'opération :**Projet n°9 : Gymnase Ambroise Croizat : Travaux
d'isolation et d'étanchéité de la toiture**

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Coût des travaux devis joint de 50 338,00€	50 000,00 €	DPV	20 000,00 €
		Ville	30 000,00 €
Total HT	50 000,00 €	Total	50 000,00 €

Intitulé de l'opération :**Projet n°10 : Groupe scolaire Angelina
Courcelles : réfection de salles de classes**

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Coût des travaux devis joint de 49 789,78€	50 000,00 €	DPV	20 000,00 €
		Ville	30 000,00 €
Total HT	50 000,00 €	Total	50 000,00 €

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le



ID : 069-216902569-20230921-V_DEL_230921_16-DE
